

AFP, 8 avril 21015

Une commission sénatoriale propose 110 mesures contre les filières jihadistes

Paris, 8 avr. 2015 (AFP) -

"Prévenir la radicalisation, renforcer les services antiterroristes, contrer le jihad médiatique, mieux contrôler les frontières, adapter la réponse pénale et carcérale", une commission d'enquête sénatoriale a présenté mercredi 110 propositions afin de mieux "lutter contre les réseaux jihadistes, en France et en Europe".

"Le phénomène de radicalisation lié à Daech se développe vite. Le mal est profond, et il se développe sans cesse", a dit lors d'un point de presse le sénateur Jean-Pierre Sueur (socialiste, Loiret), rapporteur. "Nous demandons davantage de moyens parce que la situation est grave. Il faut multiplier les efforts".

Après avoir auditionné, depuis le mois d'octobre, une cinquantaine d'experts et de spécialistes, cette commission, présidée par Nathalie Goulet (UDI, Orne) et André Reichardt (UMP, Bas-Rhin), a rédigé un rapport de 440 pages intitulé "Filières jihadistes: pour une réponse globale et sans faiblesse", qui a été présenté mercredi matin au Sénat.

Parmi ces 110 propositions, plusieurs ont déjà été adoptées ou sont en voie de l'être à la suite du renforcement des moyens antiterroristes annoncés par le gouvernement après les attentats de janvier et dans le cadre de la loi sur le renseignement, actuellement débattue au parlement.

Pour "prévenir la radicalisation", la commission sénatoriale préconise notamment de "mettre en place des actions obligatoires de formation à la détection de la radicalisation à destination de tous les acteurs de terrain" (personnels enseignants, conseillers d'éducation, éducateurs, magistrats en charge des affaires familiales...) et de "renforcer très sensiblement les moyens du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), afin de lui permettre de fonctionner 24 heures sur 24.

Elle propose également "d'intégrer dans les programmes scolaires une formation à la réception critique des contenus diffusés sur Internet" et "d'élaborer des contre-discours adaptés aux profils variés et de s'appuyer pour leur diffusion sur la parole d'anciens jihadistes ou extrémistes repentis".

Pour "renforcer la coordination et les prérogatives des services antiterroristes", elle préconise notamment de "tripler dans un délai rapide les effectifs du bureau de renseignement pénitentiaire, en y créant au moins 100 postes supplémentaires".